

Déclaration des administrateurs CGT, CFTC, FO, CFE CGC, CFDT au CA ANGDM du 19 juin 2018

Depuis sa création en 2004, l'ANGDM associe au sein du Conseil d'administration les représentants de l'Etat, des personnalités qualifiées et les représentants des anciens mineurs et ardoisiers désignés par les Fédérations nationales.

Si nous pouvons souligner que le fonctionnement a été durant ces nombreuses années marqué à la fois par le contrôle rigoureux de la part des représentants de l'Etat, nous pouvons aussi mettre en avant le respect et l'écoute attentionnée envers les représentants des bénéficiaires.

Ainsi, tant avec les Présidents qu'avec les Directeurs successifs nous avons été informés et associés que ce soit au plan national ou avec nos représentants régionaux qui, tous, donnent de leur temps bénévolement.

Nous ne sommes au regret de dire qu'il n'en va plus de même depuis plusieurs mois.

Nous citons 3 points :

- 1) Si dès mars dernier, nous avons été informés qu'au CA et aux commissions nationales les envois papier étaient supprimés par la mise à disposition de 3 tablettes, aucune information, ni formation n'a été donnée pour les commissions territoriales.

Nos représentants régionaux ont donc découvert lors de la première réunion de 2018 qu'ils devaient se débrouiller pour aller chercher les documents.

Pour seule réponse et explication, la Direction les a renvoyés vers la dotation de fonctionnement aux Fédérations.

Comme si la dématérialisation totale et brutale ne posait aucune difficulté à certaines personnes parmi les retraités mineurs.

- 2) Aucune information n'a été donnée par la direction de l'agence avant que nous posions la question à la Coprad du 30 mai, sur les changements de stratégie du groupe Action Logement. Il aura fallu que nous soyons alertés via des sources internes à ce groupe.

Il s'agit des regroupements des filiales ESH par territoire ; ce qui multiplie les bailleurs.

Ainsi le patrimoine de la Loire est rattaché à Cité Nouvelle, celui de la Provence à Immobilière 3F, celui de la Franche Comté et de l'Alsace à NEOLIA. Rien n'a été présenté au niveau national de la reprise de l'immobilier Lorrain.

Ces changements doivent nous conduire à la plus grande vigilance sur le respect de tous les droits.

Nous demandons que l'information et l'association des Fédérations et de leur mandatés régionaux soit respectée, dans l'esprit qui a permis une bonne mise en œuvre de la mission pour laquelle l'Etablissement Public Administratif a été créé avec les moyens du programme 174 et l'accompagnement strict mais abordable du ministère de l'ex-Industrie.

- 3) Enfin pour ce qui concerne la gestion ASS transférée pour le compte du régime de sécurité sociale minière à l'ANGDM :

C'est uniquement avec l'accord du Président, entre la réunion d'une CNASS et le CA suivant que le Ministère a imposé un coup de rabot porté à hauteur de -10% sur 2018 sur les budgets de prestations ASS.

Un coup de rabot assorti de l'injonction à stopper tous versement de prestation en cas d'épuisement de la ligne budgétaire en cours d'année.

Nous sommes persuadés que cela peut conduire à des restrictions pour les ayants droit afin de viser à rentrer dans l'épure budgétaire. Mais de cela nous ne serons certainement pas informés.

Les Fédérations Nationales n'ont été ni informés, ni consultés par l'exécutif de l'Agence sur le contenu de la COG 2018 – 2021

Lors de la CNASS du 31 mai, suite à la question de la délégation CGT, le président nous a répondu de façon laconique ne pas être partie prenante aux discussions entre tutelle et CAN et avoir pris rendez-vous avec la DSS pour évoquer ce sujet.

Nous venons de prendre connaissance, par ailleurs, des montants des budgets prévisionnels affichés par les prélèvements sur les branches de sécurité sociale dans les mines pour cette future période.

A la suite d'une baisse de 33% des budgets de prestations de 2013 à ce jour, c'est sur la base du budget raboté de 2018, qu'est fixée une nouvelle baisse « mécanique » de – 5% par an d'ici 2021 inclus !

Autant dire que nous ne félicitons ni le ministère de la santé ni l'exécutif de l'Agence pour ces résultats et pour les prévisions inscrites dans la future COG du régime minier de sécurité Sociale.

A quoi ont servis les colloques, les études et les recommandations pour l'ASS sur le « bien vieillir » dans la corporation minière ? Balayés d'un revers de main par le seul baromètre budgétaire !

Quel bilan et quelles perspectives pouvons-nous tirer du transfert de gestion ASS désormais isolée au sein de l'ANGDM et placée hors des réseaux de soins Filiaris ?

Vous connaissez les suggestions des fédérations qui souhaitent retrouver pleinement la cohérence de l'action sociale dans le médico-social qui fait l'originalité et l'intérêt toujours actuels du système minier.

Notre parole ici peut être dérangeante.

Mais notre participation à ce CA, aux commissions de l'agence et aux commissions territoriales a été fixée par la loi pour représenter les bénéficiaires.

Aussi nous vous demandons, Monsieur le commissaire du gouvernement, de bien vouloir veiller, dans la lettre et dans l'esprit aux conditions du meilleur exercice de notre mission.